



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
01.55.80.66.43 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 FEVRIER 2019
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP

Monsieur le Président,

Ce comité technique local se tient dans un contexte général plus que tendu.

Les mauvais coups s'abattent sans discontinuer sur les agents de la DGFIP et plus généralement sur les agents de la fonction publique.

Les agents éprouvent d'énormes difficultés pour effectuer leurs missions à cause des suppressions d'emplois, à cause des restructurations, à cause des réorganisations, à cause d'une politique générale d'austérité et de réduction des dépenses publiques.

De plus, avec l'arrivée de nouvelles missions comme la mise en place et la gestion du prélèvement à la source (PAS) de nombreux agents ont été rudement mis à contribution.

Depuis plusieurs années, les agents de la DGFIP font de gros efforts en terme d'adaptation aux changements sans aucune reconnaissance.

Le versement de la prime ACF de 200 € nets qui vise à récompenser les agents ayant participé au déploiement du PAS suscite beaucoup de réactions au sein des services. Nous seront amenés au cours de ce CTL à vous questionner, Monsieur le président, sur l'interprétation qui a été faite au sein de la DRFIP Paris de la note DG du 14 janvier 2019. **Qui, précisément, va toucher la prime ? En effet, pour certains agents l'incertitude quant à savoir s'ils vont être bénéficiaires de la prime demeure (par exemple les collègues du SPL chargés des payes)**

Au travers de la présentation récente par M. DUSSOPT de l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique, le gouvernement franchit un palier supplémentaire dans sa politique de destruction du statut et des droits et garanties des fonctionnaires. Tout est en place pour liquider le statut général et les statuts particuliers : recours à des emplois de contractuels, détachements d'office en cas d'externalisation des missions, mobilité forcée, création de nouvelles sanctions disciplinaires, restriction du rôle des instances représentatives du personnel comme les CAP, CHSCT et CT.

De même, le projet de réforme des retraites qui vise à instaurer un système de retraites par points constitue une attaque de tous les statuts avec la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires.

Nous condamnons totalement ces projets.

Amendement au volet emplois du PLF 2019 et l'emploi de gardien concierge

Nous prenons acte de l'amendement proposé par la direction qui maintient l'emploi d'AST gardien concierge sur le site 15ème Beuret et qui supprime de fait l'emploi d'AST gardien concierge sur le site Banque. Ce maintien est dû à la mobilisation des agents des sites sous forme de pétition notamment.

FO DGFIP ne cautionne pas cette suppression d'emploi d'AST et condamne toutes les suppressions qui ont été présentées à l'occasion du volet emplois du PLF 2019.

Ponts naturels 2019

La position de FO-DGFIP sur la question des ponts naturels n'a pas changée. Nous continuons de revendiquer une consultation de tous les agents de la DRFIP Paris quant au choix des différentes dates susceptibles d'être retenues.

Vous proposez, Monsieur le président, que tous les services de la DRFIP soient fermés les vendredi 31 mai et 16 août 2019.

Nous vous laissons la responsabilité de votre choix d'imposer ces jours de congés et nous ne prendrons pas part au vote sur cette question.

Nous vous demandons, Monsieur le président, d'accorder à minima une autorisation d'absence exceptionnelle à tous les agents de la DRFIP en reconnaissance des efforts accomplis pour s'adapter aux multiples changements intervenus dans notre administration.

Fusion des SPF

Le projet de fusion des services de publicité foncière montre que la DGFIP veut abandonner les missions foncières.

Les missions foncières sont abandonnées selon un processus classique : les SPF fusionnent afin d'aboutir à une taille critique ; ils fonctionnent ensuite en attendant de nouvelles suppressions d'emplois et de nouvelles fusions.

- avec le recours accru à la numérisation et aux téléprocédures,
- avec la mise en place de la base nationale FIDJI,
- avec la consultation à distance du fichier immobilier par les notaires,
- avec l'allégement de certaines tâches,

la disparition des SPF est programmée avec la seule motivation de faire des économies budgétaires. Il s'agit d'une externalisation quasi-certaine.

Nous condamnons la méthode et le résultat et nous vous demandons de répondre aux agents : où et quand vont déménager les SPF ?

Concernant le dispositif d'accès des notaires au fichier immobilier

F.O.-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois dans les services de la publicité foncière

Les difficultés consécutives aux suppressions d'emplois servent de prétexte à donner aux notaires ce qu'ils réclament : l'accès au fichier immobilier et bientôt probablement la tenue du fichier immobilier.

Nous condamnons cette concession aux notaires et cette perspective contraire au service public.

Extension du périmètre d'expérimentation du dispositif caisses sans numéraire

Pour FO-DGFIP, la décision de la direction générale d'élargir ou de pérenniser l'expérimentation des dispositifs de « caisses sans numéraire » va à l'encontre de l'intérêt des usagers en particulier des usagers les plus fragilisés, et va à l'encontre du service public.

En créant des caisses sans numéraire, il s'agit pour l'administration fiscale d'optimiser les coûts comme dans toutes nos autres missions. Il faut donc réduire le plus possible les frais de transports de fonds, supprimer des points d'accueil du public, supprimer des centres des finances publiques, supprimer des emplois de proximité qui concourent pourtant à servir tous les citoyens dont les plus fragiles et les plus défavorisés (personnes âgées, personnes percevant des prestations sociales, personnes interdites bancaires).

C'est la même logique exprimée au travers de la note du 13/01/2017 relative à la limitation des paiements en numéraire auprès d'un autre poste comptable. Là encore, il s'agit d'un déni de service public qui montre une fois de plus la volonté de la direction générale de vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets, et les guichets eux-mêmes.

Les usagers doivent être désintoxiqués des guichets d'accueil. Pas de numéraire, donc pas de guichet, donc pas d'usagers à l'accueil.

Nous condamnons ce dispositif et nous vous demandons de justifier le danger que font courir les P109 aux comptables.

FO DGFIP exige :

- l'abandon du PAS, véritable privatisation du recouvrement de l'impôt
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,
- le retrait du projet « géographie revisitée » des implantations des services de la DGFIP et le maintien des structures existantes
- le retrait du projet de mise en place d'agences comptables
- le maintien du statut général et des statuts particuliers
- l'abandon du projet de réforme des retraites par points
- le maintien du Code des pensions civiles et militaires